

le point santé

Association
RIVES DE L'YON
Santé



Septembre 2022 / n° 9

ÉDITO

Au revoir Evelyne !

L'histoire commence en 2012. La municipalité de Saint-Florent-Des-Bois soucieuse de l'avenir de la santé sur son territoire porte une réflexion sur de nouvelles pratiques. Le but est de faciliter le parcours des patients et soulager les professionnels au quotidien.

Aujourd'hui, 10 ans plus tard, le projet architectural pour lequel Evelyne Rambaud (arrivée en janvier 2017), s'est aussi beaucoup investie est en cours de réalisation. L'ouverture du bâtiment est prévue au printemps 2023.

Une vingtaine de professionnels (médecins généralistes, SSIAD-service

de soins infirmiers à domicile-, deux cabinets infirmiers, kinésithérapeutes, podologue, orthophonistes, psychologue, diététicienne) souhaitent intégrer les murs.

Le Projet de Santé, fil conducteur du dispositif MSP et le travail collectif entre tous les professionnels continue.

Ce travail se poursuit avec Audrey Boëffard qui vient succéder à Evelyne Rambaud.

Nous lui souhaitons la bienvenue sur ce poste et à Evelyne une très bonne retraite qui nous l'espérons sera riche de nouvelles aventures.



Merci Evelyne pour ton investissement et le travail réalisé au cours de ces cinq dernières années à Rives de L'Yon.

Marie-Christine MOULIN
Conseillère municipale,
Membre de Rives de L'Yon Santé

ACTUALITÉS RIVAYONNAISES

MSP : ouverture au printemps 2023 !



Les rendez-vous de l'automne

Randonnée Olé Bon : Samedi 8 octobre 2022 : départ à 14 h

« **Quels sont les éléments/facteurs qui perturbent un bon équilibre alimentaire et physique ?** » :

fin 2022- début 2023 (infos à prendre sur rivesdelyonsante@gmail.com ou 06.34.95.10.92)

Association
RIVES DE L'YON
Santé

RandOnner Olé bOn !

Randonnée pour TOUS

3^E ÉDITION

NOUVEAU CIRCUIT

SAMEDI 8 OCTOBRE 2022

Départ : 14h

Maison des Libellules
9, place de l'ancien Presbytère
CHAILLÉ-SOUS-LES-ORMEAUX

Circuit de 5 km

GRATUIT

POUR S'INSCRIRE, C'EST FACILE :

Par mail : rivesdelyonsante@gmail.com
ou par Tél : 06 34 95 10 92
ou par QR CODE

AVANT LE 3 OCTOBRE 2022

Venez partager un moment de bien-être et convivialité, grâce aux ateliers proposés !

RÈGLEMENT : L'inscription des mineurs est sous la responsabilité des parents. Les participants respectent le code de la route, les propriétés privées et l'environnement. En vous inscrivant sur le circuit vous vous engagez à être apte physiquement. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel.

Logos: RIVES DE L'YON, Assurance Maladie, ARS, Crédit Mutuel

SOMMAIRE :

RÉTROSPECTIVE ASSOCIATION ET MSP

DOSSIER SUR LE DON

- Don du sang
- Le don d'organes et de tissus en Vendée et les autres dons possibles
- Le ruban vert et le refus du Don

PAROLES D'ANONYMES : Marc* hépato-greffé...

COMITÉ DE RÉDACTION :

Audrey BOËFFARD, Gaëtan GRAVOUIL,
Elisabeth GOGUET, Marie-Christine
MOULIN, Marie-Odile TRICOT-ROUX,
Evelyne RAMBAUD

COMITÉ DE LECTURE :

Pauline MOLLE, Jacques-Henry CLERMONT

ASSOCIATION RIVES DE L'YON SANTÉ

Place de l'Eglise Saint-Florent-des-Bois
85310 RIVES DE L'YON
Tél : 02 51 31 31 40 - 06 34 95 10 92
Email : rivesdelyonsante@gmail.com



LE BÂTIMENT DE LA MAISON DE SANTÉ

LE PÔLE COLLECTIF DE LA MSP RIVES DE L'YON UN P'TIT COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DE CE PROJET.

Mobilisation des acteurs de proximité pour la coordination, l'évolution des pratiques de soins et de santé globale pour favoriser l'accès aux soins de tous

En 2012, la municipalité de Saint Florent des Bois a lancé un travail de concertation ! Les acteurs de santé, les professionnels de santé et la population de la commune se sont réunis pour réfléchir à l'avenir de la santé sur notre territoire.

Dans un premier temps, les échanges ont conduit à développer une expérimentation pour soutenir :

- Les professionnels dans la coordination des situations complexes,
- L'accompagnement des usagers ressentant une difficulté dans leur parcours de santé,
- Et le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé.

Ainsi a été créé, en 2015, le poste de coordinatrice santé sur la commune devenue Rives de l'Yon.

Après deux années d'expérimentation, le bilan du projet de coordination des pratiques de soins et de santé est validé par les élus et les professionnels de santé de Rives de l'Yon.

L'association Rives de l'Yon Santé est alors créée début 2017, pour pérenniser le poste et poursuivre ces actions.

Cette association, a aussi pour objet de définir le projet de santé porteur du dispositif MSP (maison de santé pluriprofessionnelle). C'est une démarche d'organisation collective qui favorise la continuité des services de santé auprès de la population (cités ci-dessus).

De fil en aiguille, le projet d'un lieu regroupant la plupart des professionnels de santé s'est imposé.

De nombreuses rencontres ont eu lieu entre professionnels de santé, élus, architecte, pour préciser les besoins de chaque future locataire. Les aspects techniques, financiers et architecturaux, ont été adaptés à chacun pour aboutir aux plans définitifs en 2021.



Les élus de Rives de l'Yon, et tous les acteurs de santé réunis dans l'association Rives de l'Yon Santé, sont heureux de vous présenter leur nouvelle **Maison de Santé Pluriprofessionnelle**.

Ce projet architectural, qu'ils ont voulu moderne et adapté à leurs nouveaux besoins, permettra aux professionnels de santé d'exercer leur activité de façon optimale et coordonnée, afin de répondre au mieux aux attentes de nos concitoyens et de constituer un ensemble attractif pour compléter nos équipes médicales et paramédicales.

La pénurie de professionnels de santé, en particulier de médecins généralistes, qui touche l'ensemble des régions françaises est un souci majeur de société qui ne doit pas concerner notre commune de Rives de l'Yon. Garantir aux rivayonnais l'accès aux soins de proximité, et même plus largement aux citoyens d'un territoire qui ne se limite pas à notre commune, est notre priorité.

Cette belle réalisation est la preuve de notre engagement et de notre confiance en l'avenir.





LE DON DU SANG

QU'EST-CE QUE LE SANG ?

Le sang est un fluide composé de plasma, de globules rouges, de globules blancs et de plaquettes. On y retrouve également les hormones, des vitamines, des nutriments, des médicaments et autres déchets.

→ **Le tout compose le sang !**

- **Les globules rouges** transportant l'oxygène et le gaz carbonique.
Les Globules rouges + les protéines = le groupe sanguin.
- **Les globules blancs** sont les cellules soldats de l'organisme. Elles le protègent contre les différents virus, bactéries et autres infections grâce aux anticorps présents.
- **Les plaquettes** sont les cellules réparatrices de notre corps. Elles jouent un rôle lors d'une coupure pour aider à la cicatrisation.

Il existe 8 groupes sanguins déterminés par la combinaison de nos parents.

- 4 groupes en fonction du marqueur (A, B, O ou AB)
- Chaque groupe est divisé en 2, par le rhésus positif + ou le rhésus négatif -

→ Soit : A+ et A-; puis B+, B-, AB+, AB-, O+, O-

		GROUPE SANGUIN DU PÈRE			
		A	B	AB	O
GROUPE SANGUIN DE LA MÈRE	A	A,O	A,B,AB,O	A,B,AB	A,O
	B	A,B,AB,O	B,O	A,B,AB	B,O
	AB	A,B,AB	AB,AB	A,B,AB	A,B
	O	A,O	B,O	A,B	O

LE SAVIEZ-VOUS ?

La groupe sanguin O signifie une absence de marqueur.
Le rhésus négatif signifie une absence de rhésus

- Ma mère est O
- Mon Père est AB
Je suis ?

Réponse : A ou B



COMPATIBILITÉ ?

- Les groupes ne sont pas tous compatibles entre eux.
- Le receveur doit avoir un sang compatible pour éviter tout choc de transfusion.

Qui peut donner à :



Qui peut recevoir de :

A peut donner à A et AB
B peut donner à B et AB
AB peut donner à AB
O donneur universel

A peut recevoir de A et O
B peut recevoir de B et O
AB receveur universel
O peut recevoir de O

COMMENT SE DÉROULE UN DON ?

C'EST D'ABORD UNE QUESTION D'ÂGE ET DE POIDS.

Vous avez entre 18 et 70 ans révolus ? Vous pesez plus de 50 kilos ?

Bonne nouvelle, vous avez probablement un grand pouvoir, celui de sauver des vies en donnant votre sang !

J'ai un doute, je m'autoévalue !

JE PEUX DONNER MON SANG :

J'ai entre 18 et 70 ans
Je pèse plus de 50 kg
Mon dernier don date de moins de 8 semaines (sang) ou 4 semaines (plaquettes) ou 2 semaines (plasma) ?



JE NE PEUX PAS DONNER MON SANG :

J'ai déjà été transfusé !
Mon tatouage/piercing (oreilles, etc...) a moins de 4 mois !
Mon âge ou mon poids n'est pas recommandé.

Pour commencer votre démarche de don et savoir si vous pouvez donner dès maintenant, vous pouvez vous autoévaluer en ligne. (Lien ci-dessous ou scanner le QR code)

<https://dondesang.efs.sante.fr/quiz>



Scannez le QR code et Autoévaluez-vous !

Pour commencer votre démarche de don et savoir si vous pouvez donner dès maintenant, vous pouvez vous autoévaluer en ligne. (Lien ci-dessous ou scanner le QR code)

<https://dondesang.efs.sante.fr/quiz>

OÙ ALLER POUR DONNER EN VENDÉE ?

- Maison du don de La Roche sur Yon - 85925 (parking privé au CHD)
- Collecte Mobile près de chez vous (<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>)

POURQUOI DONNER ? Le don de sang change la vie d'un million de malades chaque année en France. Chaque jour, nous avons besoin de sang pour accompagner une femme qui accouche, une personne accidentée de la route, un malade atteint de cancer... Les situations sont aussi variées que régulières. L'acte volontaire et bénévole de donner son sang est donc irremplaçable. Vous êtes irremplaçables

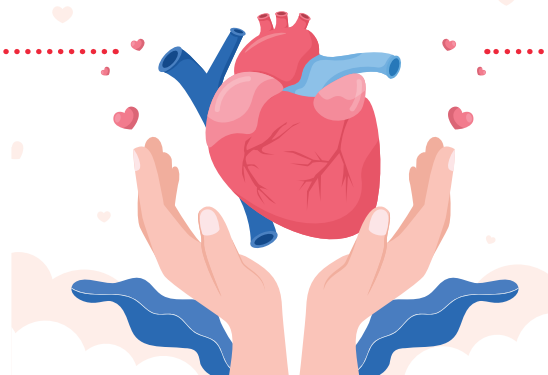
LE DON D'ORGANES ET DE TISSUS EN VENDÉE

LA GREFFE, TRAITEMENT DE LA DERNIÈRE CHANCE POUR UN GRAND NOMBRE DE MALADES, N'EST POSSIBLE QUE GRÂCE AU DON D'ORGANES.

Au CHD-Vendée, établissement autorisé au prélèvement d'organes et de tissus, l'équipe de coordination hospitalière en charge des prélèvements d'organes et de tissus est appelée lorsqu'un prélèvement d'organes est envisagé pour un patient.

Plusieurs conditions doivent être réunies :

- Le patient doit être décédé (en mort cérébrale ou à la suite d'un arrêt des traitements dans le service de réanimation)
- Le patient ne doit pas avoir antérieurement exprimé son opposition au don de ses organes et tissus après sa mort. Cette information est recherchée auprès des proches et par l'interrogation du registre national des refus
- Le médecin doit avoir vérifié l'absence de contre-indication médicale au prélèvement d'organes et de tissus



Lorsqu'un don d'organes est envisagé, la procédure dure une vingtaine d'heures en moyenne. C'est le temps nécessaire pour analyser la qualité des organes du patient et rechercher les receveurs prioritaires et compatibles pour recevoir les organes.

Le prélèvement d'organes est une intervention chirurgicale. Elle ne modifie aucunement la prise en charge ultérieure du défunt et les formalités concernant sa sépulture.

TOUT UN DÉPARTEMENT AU SERVICE DE LA GREFFE D'ORGANES

Depuis 2006, les hôpitaux vendéens se sont organisés en réseau pour développer l'activité de prélèvements d'organes et de tissus sur tout le département. Si les prélèvements d'organes et de tissus ne sont autorisés que sur le site de la Roche-sur-Yon, les donneurs potentiels peuvent toutefois être pris en charge initialement dans les établissements périphériques.

Ce travail en réseau est indispensable. Ainsi, chaque année, 25% des donneurs d'organes sont transférés depuis Challans, les Sables d'Olonne ou Fontenay-le-Comte vers le service de réanimation du CHD-Vendée pour une procédure de don d'organes et de tissus.



L'âge ne contre-indique pas le don d'organes et de tissus. C'est l'état de santé du donneur qui est pris en compte

L'ACTIVITÉ 2021 EN CHIFFRES

Malgré les difficultés hospitalières liées à la pandémie de Covid-19, 18 prélèvements d'organes ont pu se réaliser au bloc opératoire du CHD-Vendée en 2021 durant lesquels ont été prélevés :

- 4 cœurs
- 2 bi-poumons
- 17 foies
- 36 reins
- 26 cornées
- 6 greffons artériels



EN 2021, 208 CORNÉES PROPOSÉES À LA GREFFE

Certains tissus, comme la cornée, peuvent être prélevés plusieurs heures après le décès d'un patient. Le prélèvement est invisible et ne retarde pas les démarches inhérentes au décès.

Tout comme le don d'organes, les proches du défunt sont consultés sur la position du défunt au sujet du don de ses tissus et le registre national des refus est interrogé.

En 2021, malgré la situation sanitaire difficile, 208 cornées ont pu être prélevées au CHD-Vendée et proposées à la greffe.

Les greffons cornéens provenant de la Roche-sur-Yon ont permis la réalisation du tiers des greffes de cornées des Pays-de-Loire.

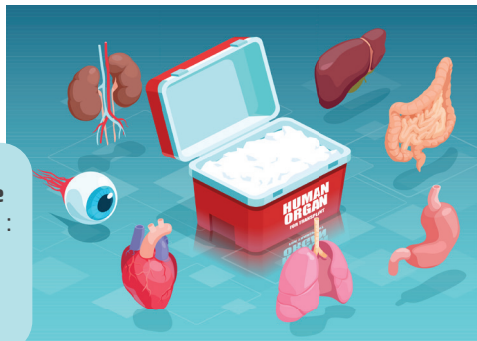
**POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
VOUS POUVEZ APPELER LA
COORDINATION DU CHD-VENDÉE
AU 02 51 44 64 54**

ET LES AUTRES DON



On peut greffer de **nombreux tissus** : cornées, peau, valves, veines et artères, tendon, os, ligaments.

Mais également de **nombreux organes** : poumons, foie, pancréas, cœur, reins, intestins.



Le **don de sang de cordon** est le fait de récupérer au moment de l'accouchement, le sang qui est situé dans le cordon ombilical du bébé.

Pourquoi le récupérer ?

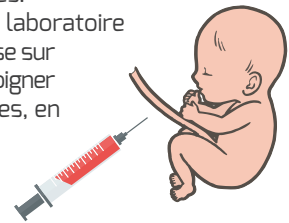
Parce qu'il y a des cellules souches. On les retrouve également dans la moelle épinière.

Une cellule souche est une cellule indifférenciée. Elle peut devenir une cellule musculaire, osseuse, nerveuse, sanguine, etc...

Elles permettent de soigner certains cancers tels que la leucémie ou certains lymphomes.

La recherche fondamentale (en laboratoire avec essai clinique éventuel) mise sur des pistes pour comprendre et soigner certaines maladies auto-immunes, en utilisant des cellules souches.

De nombreux progrès sont à venir, car c'est un vaste domaine !



LE RUBAN VERT, LE LIEN QUI NOUS UNIT TOUS ET LE REFUS DE DON.

Ce "Ruban Vert" est le symbole des associations soutenant le don d'organes et de tissus.

Il rappelle à chacun que nous sommes tous donneurs, et ceci quel que soit notre âge, comme nous le signifie la dernière communication de l'agence de la biomédecine relative aux seniors « *Trop vieux moi ? Jamais !* » ...

C'est également le signe distinctif de la gratitude exprimée par la société à tous les donneurs d'organes et de tissus.

Le lien qui nous unit TOUS : les équipes chirurgicales, les coordinations, les familles de donneurs, le public et les bénévoles, celles et ceux qui veulent donner et celles et ceux qui s'interrogent, celles et ceux qui sont greffés et celles et ceux qui sont en attente ...



QUE DIT LA LOI ?

En France, le don d'organes et de tissus est régi par les lois de bioéthique.

Les trois grands principes sont **le consentement** présumé, **la gratuité** du don et **l'anonymat** entre le donneur et le receveur.

Pour exprimer son refus de prélèvement, 3 possibilités :

1. S'inscrire sur le Registre National des Refus.
2. Donner à ses proches un écrit daté et signé exprimant son refus, qui sera remis à l'équipe de coordination de prélèvement d'organes.
3. Faire part oralement de son refus à ses proches. Ceux-ci devront alors en témoigner par écrit et remettre le document daté et signé à l'équipe de coordination.

LEXIQUE

Principe du « consentement présumé » : en France, la loi indique que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus de donner (soit en informant ses proches, soit en s'inscrivant sur le registre national des refus).

Gratuité : le don d'organes est un acte de générosité et de solidarité entièrement gratuit. La loi interdit toute rémunération en contrepartie de ce don.

Anonymat : le nom du donneur ne peut être communiqué au receveur, et réciproquement. La famille du donneur peut cependant être informée des organes et tissus prélevés ainsi que du résultat des greffes, si elle le demande.

JE ME POSE DES QUESTIONS :

<https://www.dondorganes.fr/questions-reponses>

<https://www.france-adot.org/adot-departementales/adot-85/>



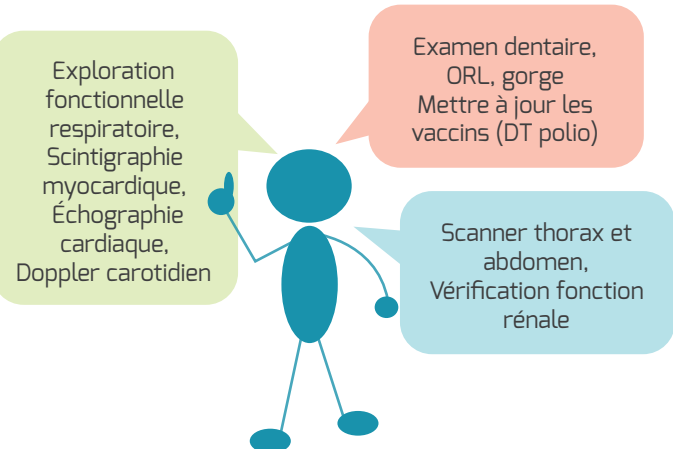
J'AI RENCONTRÉ MARC : HÉPATO GREFFÉ

Marc opéré en juillet 2018 au CHU de Rennes (Centre Hospitalier Universitaire), a reçu un nouveau foie pour remplacer celui qui avait souffert de plusieurs années d'addictions.

« Il y a 4 ans, il ne me restait que quelques mois à vivre, et j'attendais la mort. »

Accord ou Refus de greffe ?

Pendant trois jours, Marc est envoyé au CHU de Rennes. Les examens sanguins (recherche de groupe sanguin, sérologies virales et parasitaires) et les consultations s'enchaînent : médecins, chirurgiens, addictologues, psychologue, etc... Il a eu de nombreux examens complémentaires :



Après le recueil de toutes ses données, un collège d'experts se réunit en commission médicale.

Une lettre au patient est envoyée à son domicile pour signifier l'acceptation de la greffe ou le refus.

Pour les patients ayant obtenu un avis favorable, le médecin les inscrit sur le registre de l'agence de Biomédecine.

EN FRANCE, C'EST L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE QUI :

- Gère la liste nationale des malades en attente de greffe,
- Coordonne les prélèvements d'organes ainsi que la répartition et l'attribution des greffons,
- Garantit que les organes prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes de justice, et
- Assure l'évaluation des activités médicales

Le patient en attente de greffe est enregistré sur **le Registre Cristal « Receveur »**.

Le Registre Cristal « Donneur » est alors consulté afin de trouver un organe compatible.

Les contre-indications à la transplantation sont :

- Un cancer en évolution
- Une infection en évolution
- Une ou des maladies cardiovasculaires

- La prise de substances illicites.

➔ Pour Marc, un sevrage alcoolique de 6 mois minimum devait être observé, pour obtenir sa greffe de foie. A chaque hospitalisation, lié à la dégradation de son foie, les médecins vérifiaient l'observance de l'arrêt de l'alcool.

Marc vit dans l'attente !

Lorsqu'il reçoit la lettre lui signifiant que la greffe était possible pour lui et que le corps médical allait rechercher un foie compatible, Marc précise :

« J'ai ressenti de la peur car je me suis rendu compte que j'avais une chance de m'en sortir!

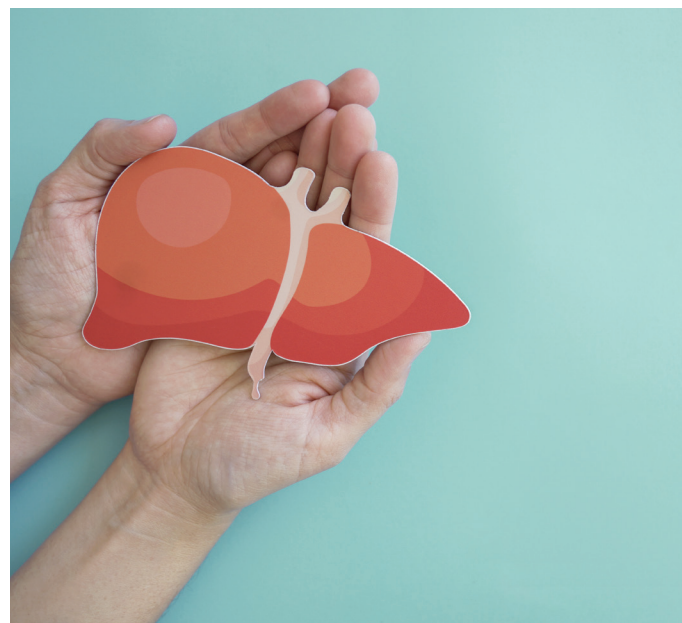
A ce moment-là, mon foie ne fonctionnait quasiment plus, j'étais inconscient la plupart du temps et je ne voyais presque plus.»

« J'ai eu de la chance, quelques jours après, ils m'ont annoncé que j'allais être opéré dans la nuit! »

« Il est rare d'être opéré après 65 ans, or j'allais bientôt, en avoir 66 ans ! J'ai été greffé un mois et demi après la batterie de tests, qui détermine si l'on peut être receveur. »

L'attente avant de recevoir un organe varie selon les cas et peut se compter en mois ou en années.

Certains patients sont prioritaires : les enfants, les receveurs dont la vie est menacée à très court terme, les receveurs pour lesquels la probabilité d'obtenir un greffon est très faible du fait de caractéristiques morphologiques ou immunogénétiques particulières.



Et après la greffe ?

Pour que la **greffe** réussisse, il faut que le système immunitaire du **receveur** ne rejette pas l'organe du **donneur**. Une seule solution (à moins d'avoir affaire à des jumeaux parfaitement identiques) affaiblit le système immunitaire du receveur. C'est ce que l'on appelle l'immunosuppression. Pour ce faire, le patient greffé doit prendre à vie un traitement médicamenteux dit « immunosuppresseur ».

• Traitement médical

Marc doit désormais prendre un traitement « anti-rejet », qui peut engendrer des effets secondaires :
Pas d'exposition au soleil (UV=danger)
Risque de diabète et d'hypercholestérolémie.
Le paracétamol est interdit car toxique pour le foie.

• Alimentation

Certains aliments sont proscrits comme :
- Le pamplemousse qui perturbe certains effets des médicaments.
- Le lait cru et les fruits de mer qui peuvent être contaminés par des toxines.

• Suivi médical

Tous les trois mois, Marc a rendez-vous au CHU de Rennes, pour son suivi médical.



Il voit en consultation différents spécialistes (dermatologue, diabétologue, cardiologue, etc...)

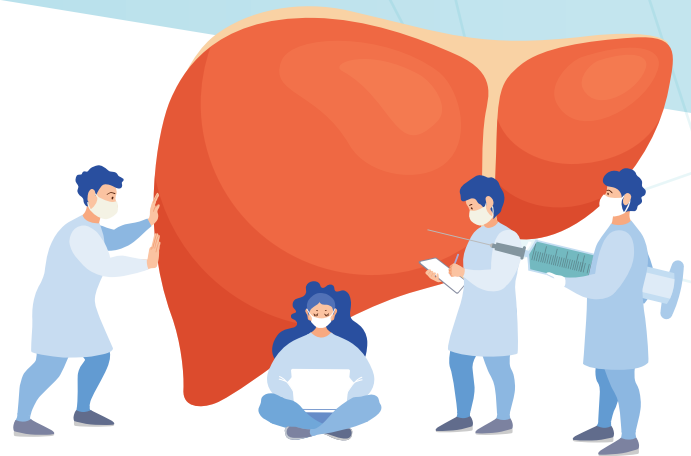
Il a également une prise de sang, une échographie du foie et une radio des poumons, etc...

Puis, en fonction de la stabilité de la greffe, les consultations sont espacées. Actuellement, Marc a un contrôle une fois par an.

« Pour l'instant, tout va bien ! Je sais qu'il y a la possibilité d'une évolution négative.

Mais je positive à fond ! »

« J'ai beaucoup d'envie et surtout de transmettre mon histoire »



Comment vivre avec ce DON ?

« C'est une force, une seconde chance ! » « Certains ont du mal à accepter ce greffon, moi ça me booste ! Parfois j'ai l'impression d'avoir une petite voix qui me dit :

« Nous formons un seul corps mais nous sommes deux

IL EXISTE 3 TYPES DE DON :

- Le don suite à une mort encéphalique : un décès neurologique est causé par une atteinte cérébrale irréversible causant l'arrêt du fonctionnement du cerveau. ...
- Le don après arrêt cardiaque.
- Le don d'organe de son vivant. A ce jour, surtout rein et lobe de foie (uniquement la famille proche, après examen complet et le donneur doit se présenter devant le tribunal, pour préciser son choix délibéré et non forcé).

Cette technique médicale est de mieux en mieux maîtrisée, avec des résultats en termes de durée et de qualité de vie en constante progression.

Les situations dans lesquelles une **greffe d'organe** est recommandée sont de plus en plus nombreuses et diversifiées.

Le principal obstacle à la greffe est le manque persistant d'organes disponibles, malgré la hausse des prélèvements.



NUMEROS UTILES

PROFESSIONNELS DE LA MSP MULTISITES RIVES DE L'YON

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Dr BERTRET

☎ 02 51 46 75 58

Dr CLERMONT

☎ 02 51 46 77 18

Dr VERNAGEAU

☎ 02 51 46 75 60

CABINETS INFIRMIERS

Cabinet DEGOULET/ THETIOT/
DAVIET

☎ 02 51 31 93 19

Cabinet HURTAUD/ FAVROUL/
RABILLER

☎ 02 51 46 71 23

MASSEUR KINÉ

Mme MOLLE

Mr GAUTIER

Mr JACQUET

☎ 02 51 31 90 55

ORTHOPHONISTES

Mme DEHETRE

☎ 02 51 47 92 32

Mme SAPORITO

☎ 02 51 47 92 32

PÉDICURE PODOLOGUE

Mr AULAGNER

☎ 06 73 46 80 24

DIÉTÉTICIEN

Mme LEBRETON

☎ 06 44 35 54 50

PSYCHOLOGUE

Mme PAPIN

☎ 06 83 82 22 41

DENTISTES

Mme BAUDRY / Mme TRICHET

☎ 02 51 07 65 78

PHARMACIEN

Mr CHATEIGNIER

☎ 02 51 46 74 74

SSIAD

Service de Soins à Domicile pour Personnes
Agées ADMR Rives du Lay et de l'Yon

☎ 02 51 31 99 84

COORDINATRICE SANTÉ/MSP

☎ 02 51 31 31 40
06 34 95 10 92

MEDECIN DE PERMANENCE

Maison de santé Pluriprofessionnelle multi sites de Rives de l'Yon : Les médecins généralistes s'organisent pour faciliter l'accès aux soins.

Une permanence de 8 heures à 20 heures du lundi au vendredi et le samedi matin de 8 heures à 12 heures est proposée.

En l'absence de votre médecin, pour des «difficultés de santé importantes», pour lesquelles il y a un besoin de prise en charge d'un médecin généraliste LE JOUR MÊME, et qui ne sont pas des urgences, vous pouvez contacter le **02 51 84 04 14** qui vous orientera vers le médecin rivayonnais de permanence.

En cas d'urgence médicale grave, contactez le 15 par téléphone ou le 114 par SMS pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler.

En dehors des horaires de permanence, contacter le 116 117 pour joindre le médecin de garde.

Centre d'Accueil de la Permanence des Soins (CAPS) ouvre ses portes au CHD de Vendée.

Cette nouvelle structure s'inscrit dans le dispositif de permanence des soins en médecine générale ambulatoire qui propose un **point fixe de consultation après appel au 116 117 pour les patients relevant de la médecine générale.**

DON DU SANG : CHD maison du Don
Boulevard Stéphane Moreau
Centre Hospitalier Les Oudairies
La Roche Sur Yon /
0251446234

DON D'ORGANES :

- **Coordination hospitalière prélèvement organes et tissus**
coordination.biomedecine@chd-vendee.fr
02 51 44 64 54
- **FRANCE ADOT 85 : Mme Noëlle POUCKET**
Rés l'Enrilise - Bât E - Porte 8
10 rue d'Ulm / 85000 LA ROCHE-SUR-YON
06 40 50 43 48 / France-adot.org
- **TRANSHEPATE BRETAGNE OUEST: Délégué 85**
Mr Francis CHARPENTREAU
francis.charpentreau@orange.fr
06 81 76 46 84 / transhepate-ouest.org